

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 07 décembre 2022

Délibération n°07

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de membres présents ou représentés : 51

Nombre de votants : 51

Vote pour : 51

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 16 novembre 2022

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. BILLOT - Mme BRAND - Mme CHOUX - M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. GUYON - M. KRUCIEN - M. MAIRE DU POSET - M. MATOCQ-GRABOT - M. METHOT - Mme ROGEBOZ - M. VIENET

Conseil Régional : Mme RAPENNE

Communautés d'agglomération, urbaines : M. ANDRE - Mme GAGLILOLO - M. GUY - M. MICHAUD - Mme PRESSE - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. BRAND - M. CUCHEROUSET - M. DANCOURT - M. FAIVRE-PIERRET - M. JOUVIN - M. KURT - M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. BILLOT) - M. CHALUMEAUX (pouvoir à Mme ROGEBOZ) - Mme HENRI (pouvoir à M. KRUCIEN) - Mme LEROY (pouvoir à M. DALLAVALLE) - M. LIME-VIEILLE (pouvoir à Mme BRAND) - Mme MAILLARD (pouvoir à Mme GUYEN) - M. MOLIN (pouvoir à M. GUYON) - Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) - Mme VOIDEY (pouvoir à M. METHOT)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BARTHELET (pouvoir à M. MICHAUD) - M. BONNEFOND (pouvoir à M. GUY) - M. BOURQUIN (pouvoir à Mme PRESSE) - M. FELT (pouvoir à Mme GAGLILOLO) - M. FROEHLI (pouvoir à Mme SAUMIER) - Mme JARROT (pouvoir à M. PETIT) - Mme LEMOINE (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) - Mme MABIRE (pouvoir à M. ANDRE) - M. MORENO (pouvoir à M. JOUVIN) - Mme MULOT (pouvoir à M. BRAND)

Communautés de communes : Mme DEPARIS-VINCENT (pouvoir à M. CUCHEROUSET) - M. FRIGO (pouvoir à M. BOUVERET) - Mme RAMBAUD (pouvoir à M. KURT)

OBJET : DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur ALPY ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Il demande à ce qu'un(e) secrétaire de séance parmi les membres de l'assemblée générale présents soit élu(e). Il indique que le compte-rendu de la précédente assemblée générale du 21 septembre 2022 doit être adopté.

L'ASSEMBLEE GENERALE

après en avoir délibéré

DECIDE

- de désigner Mme CHOUX, secrétaire de séance.
- d'adopter le compte-rendu de la séance précédente, à savoir la réunion de l'assemblée générale du 21 septembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY